

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

GB

Commission des Comptes

Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2010

ORDRE DU JOUR :

Comptes de la Chambre des Députés

Exercice 2009

- Nomination d'un rapporteur
- Examen des comptes

*

Présents : M. Jean Colombero, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Fernand Diederich, Mme Marie-Josée Frank, M. Ali Kaes, M. Marc Lies, M. Carlo Wagner

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe
Mme Ginette Biasini, Administration parlementaire

Excusés : M. André Bauler, M. Camille Gira, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Lucien Thiel

*

Présidence : M. Carlo Wagner, Président de la Commission

*

Comptes de la Chambre des Députés

Exercice 2009

- Nomination d'un rapporteur
- Examen des comptes

- Nomination d'un rapporteur

Sur proposition des membres de la commission, Monsieur Carlo Wagner est nommé rapporteur des comptes de la Chambre des Députés pour l'exercice 2009.

- Examen des comptes

Monsieur Wagner se dit satisfait à ce que les comptes de l'exercice 2009 seront votés en conformité avec les délais prévus par la loi, c'est-à-dire avant le vote de la loi sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011.

Il donne ensuite la parole à Monsieur le Secrétaire général lui demandant de fournir quelques précisions sur la réserve suite à l'acquisition de la Maison Wiltheim et les variations des dépenses par rapport à l'exercice 2008 et au budget voté.

Monsieur Frieseisen informe les membres que les dépenses se rapportant à l'exercice 2009 se chiffrent à 28.131.010,38 € et font ressortir une augmentation de 10,86 % (2.755.268,58 €) de plus par rapport à l'exercice précédent. Faisant abstraction du crédit de 1.624.500 €, inscrit pour le financement des campagnes électorales des partis politiques, l'augmentation des dépenses est uniquement de l'ordre de 1.130.768,58 €, soit 4,46 %.

L'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 3.299.589,62 € par rapport au budget adopté, soit -10,50 % et ceci surtout au niveau des sections «Institutions parlementaires internationales» (-390.286,74 €), « Personnel » (-754.170,95 €) et « Compte rendu » (-539.608,39 €). En 2009, année électorale, la Chambre a été dissoute en date du 7 juin 2009 et les députés siégeaient en séances extraordinaires en date du 8 juillet 2009 respectivement en date du 28 juillet 2009. Les montants régressifs des sections « Institutions parlementaires internationales » et « Compte rendu » s'expliquent par la diminution des déplacements à l'étranger respectivement par la baisse du nombre des séances plénières lors d'une année électorale (51 en 2009 contre 54 en 2008) ce qui a une influence directe au nombre de numéros publiés du compte rendu. En ce qui concerne la section « Personnel », il y a lieu de noter que des postes prévus au budget 2009 n'ont pas pu être occupés dans les délais prévus au cours de l'exercice 2009.

En ce qui concerne la réserve de la Chambre des Députés, le Secrétaire général rappelle la décision du Bureau de la garder pour l'acquisition éventuelle d'un immeuble administratif pour parer au manque de bureaux pour les besoins de l'Administration parlementaire. Entretemps, l'immeuble en question, la Maison Wiltheim, a été acheté par l'Etat en copropriété avec l'Institut Luxembourgeois de Régulation et la Chambre des Députés a participé aux frais d'acquisition en versant un montant de 16 millions d'euros à la Trésorerie de l'Etat (au cours du mois d'octobre 2010). La remise des clés de la maison Wiltheim par la Commerzbank aura lieu le 1^{er} décembre 2010.

L'immeuble est destiné, comme prévu, aux fonctionnaires de l'Administration parlementaire qui occupent actuellement des bureaux appartenant à l'Etat respectivement à des propriétaires privés.

Le solde de la réserve, environ 4 millions d'euros, sera engagé à moitié pour la réalisation des travaux de rénovation ; il s'agit de travaux techniques, à réaliser ensemble avec l'ILR, et de travaux de cloisonnements afin de transformer des bureaux collectifs en bureaux simples ou doubles.

Monsieur Frieseisen insiste qu'en aucun cas le montant prévu de 2 millions pour la réalisation des travaux ne devra être dépassé. Les 2 millions restants seront gardés comme réserve en cas de dépenses imprévisibles.

Monsieur le Président propose de faire visiter le bâtiment aux membres de la commission afin qu'ils puissent se faire une idée de l'envergure des travaux à réaliser. Cette visite aura lieu mercredi, le 22 décembre 2010 à 11.00 heures.

Monsieur Kaes soulève l'impact considérable du crédit de remboursement partiel des frais des campagnes électorales sur le budget d'une année électorale et se demande s'il ne faudrait pas atténuer cet impact en le ventilant sur plusieurs exercices. M. Frieseisen évoque que selon les termes des articles 91 et 93 de la loi électorale du 18 février 2003, l'Etat accorde à chaque parti ou groupement politique une dotation destinée à couvrir une partie des frais des campagnes électorales au niveau des élections législatives et européennes et que les montants à allouer aux partis ou groupements politiques sont à prévoir à la section de la Chambre des députés du budget de l'Etat de l'exercice des élections législatives et européennes.

Monsieur Kaes revient ensuite à sa question, déjà posée lors de la réunion de la commission des comptes du 8 janvier 2010, à savoir pourquoi le congé politique de la Chambre des Députés est plafonné tandis que celui payé par les communes ne l'est pas. Le Secrétaire général explique que ce problème a été discuté lors des réunions de la sous-commission « Statut du député » et figurera au prochain ordre du jour dès la reprise des travaux de cette sous-commission.

Monsieur Frieseisen informe les membres que le réviseur a adressé une lettre de recommandation au Bureau de la Chambre des Députés. Il s'agit notamment de recommandations au niveau du suivi des engagements ouverts, du suivi de l'apurement des engagements et du flux d'information en relation avec les factures reçues.

Il explique, qu'une note sera adressée aux responsables des services leur demandant de fournir dorénavant les données nécessaires au service de la comptabilité lui permettant d'apurer les engagements afin que le solde non utilisé de l'engagement soit réaffecté au crédit disponible de l'article budgétaire. Pour résoudre le problème du suivi des factures reçues, une lettre sera adressée aux fournisseurs de la Chambre des Députés leur demandant de ne plus envoyer leurs factures ni à un membre du personnel ni à un service particulier. Les factures reçues seront continuées au service de la comptabilité pour enregistrement et suivi.

A la demande de Monsieur le Président, Madame Biasini passe en revue les comptes de l'année 2009.

Les comptes de la Chambre des Députés pour l'exercice 2009 sont divisés en 7 sections :

1. Section A : Députés

10.061.022,83 €

Cette section contient les indemnités parlementaires et jetons, les indemnités de départ des députés non-réélus respectivement des députés qui ne se sont plus présentés aux élections législatives, le remboursement des cotisations de sécurité sociale, les assurances (remboursement frais casco), les frais de route et de séjour pour les déplacements à l'occasion des réunions de commissions, les indemnités du Président de la Chambre des Députés et des Présidents de groupe, les indemnités de secrétariat, les indemnités payées à une veuve de député, le congé politique payé aux patrons des députés salariés ainsi qu'aux députés indépendants.

2. Section B : Institutions parlementaires internationales

576.913,26 €

Sont comptabilisés sous cette section les frais de voyage et de séjour pour la participation des députés à des conférences, assemblées et réunions de commission des institutions parlementaires internationales, les frais d'organisation de réunions à Luxembourg, les dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg ainsi que la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales.

3. Section C : Groupes politiques

2.389.219,30 €

Cette section regroupe les crédits de fonctionnement et le remboursement des frais de personnel des groupes et sensibilités politiques (art.16 du Règlement de la Chambre des Députés) ainsi que le remboursement des frais d'acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques, les crédits pour l'acquisition d'un photocopieur (par législature) respectivement pour l'acquisition de mobilier de bureau (législature).

Suite à une décision du bureau du 3 juillet 2006, les crédits relatifs au remboursement des frais de personnel ont été relevés de 12.400 € NI 100 à 28.950 € NI 100. Cette augmentation de crédit permet l'engagement d'un attaché spécialisé dans les dossiers européens. Les sensibilités politiques ont droit à 1/5^e de ce montant par député, suivant décision du Bureau du 29 janvier 2007.

4. Section D : Personnel

6.555.579,05 €

La section D comprend les traitements de 65 fonctionnaires, les rémunérations de 10 salariés ainsi que les indemnités payées aux étudiants.

Sous cette section sont encore comptabilisés les frais de route et de séjour, les frais d'habillement ainsi que les frais d'assurances (déplacements en voiture privée pour le compte de la Chambre des Députés).

5. Section E : Administration

5.993.284,33 €

Cette section comprend les frais de fonctionnement de la Chambre des Députés.

(e.a. frais d'exploitation des véhicules automoteurs, frais de bureau, achats de services auprès des P et T, exploitation et entretien des bâtiments, location et entretien des équipements informatiques, achats de biens et de services (p.ex. Chamber TV), frais de restauration, frais de représentation, KM, Site Internet, acquisition matériels informatiques et logiciels, acquisition mobilier de bureau, etc.)

6. Section F : Compte rendu

930.491,61 €

Les frais de distribution respectivement de publication de 16,5 numéros du compte rendu et du rapport d'activité sont comptabilisés sous cette section. Cette section englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2007-2008.

Une 7^{ième} section s'ajoute pour l'exercice 2009, en raison des élections législatives et européennes.

7. Section H : Remboursement partiel des frais campagnes électorales

1.624.500,00 €

Il s'agit des crédits alloués pour le remboursement partiel des frais de campagnes électorales aux partis et groupements politiques engagés dans les élections à la Chambre des Députés et au Parlement européen (loi électorale du 18 février 2003).

La répartition des crédits alloués après les élections législatives du 7 juin 2009 est la suivante :

CSV	572.000 €
DP	290.000 €
LSAP	380.000 €
ADR	102.000 €
DEI GRENG	220.000 €
DEI LENK	60.000 €

En vertu de la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009, un crédit global de 28.705.300 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2009 et un crédit de 1.735.300 € pour le remboursement des frais des campagnes électorales, on été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

L'exercice 2009 se termine par un excédent des revenus sur les charges de 2.480.596,26 € (3.020.011,01 € en 2008).

Au 1^{er} janvier 2010 les excédents budgétaires cumulés se chiffrent à 20.072.541,15 € (17.591.944,89 € au 1^{er} janvier 2009 augmenté du résultat de l'exercice 2009 de 2.480.596,26 €).

Sur demande de Monsieur Lies, Madame Biasini explique que les recettes de la Chambre des Députés se composent du crédit voté pour l'exercice courant, des intérêts créditeurs des placements à terme et à vue ainsi que des produits exceptionnels.

Monsieur Kaes remarque qu'il est difficile voire même impossible à l'heure actuelle de trouver une personne compétente et en charge des pensions payées aux députés. Les responsables de l'Administration, conscients du problème, se rejoignent au constat de Monsieur Kaes et avancent leur volonté de tout mettre en œuvre afin de trouver une solution. Le sujet a été invoqué lors des réunions de la sous-commission « statut du député » et la question sera renvoyée pour compétence à cette sous-commission.

Le rapport de la commission sera approuvé le 1^{er} décembre 2010 pour passer le même jour en séance plénière. Mme Frank se soucie de ce délai très court et propose de mettre les comptes sur l'ordre du jour de la séance plénière du 2 décembre 2010. Les membres de la commission se rallient à cette proposition.

La prochaine réunion de la commission est fixée au mercredi, 1^{er} décembre 2010, à 11.00 heures.

Luxembourg, le 29 novembre 2010

La secrétaire,
Ginette Biasini

Le Président,
Carlo Wagner